

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° 2026/04/17 - 34
**Arrêté municipal désignant les administrateurs nommés au centre communal
d'action sociale**

Le Maire de Vire Normandie,

Vu l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu les articles R.123-11, R.123-12 et R.123-15 du Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2026 fixant le nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS et portant élection des membres du conseil municipal pour siéger au conseil d'administration du C.C.A.S ;

Vu les propositions faites par l'UDAF, les associations de la Croix-rouge, de l'Etape, de France Alzheimer, de l'APAEI, d'Entraidaddict et du Secours Catholique

Vu la candidature de Madame LECOUSTEY, personne qualifiée, coordinatrice filière gériatrique du GHT collines de normandie.

Considérant qu'il appartient au Maire de nommer les membres non élus au conseil d'administration du C.C.A.S ;

ARRÊTÉ

Article 1 : sont nommés membres du Conseil d'Administration du centre communal d'action sociale :

- Mme Anne-Marie LETOURNEUR en qualité de représentante de l'union départementale des associations familiales : **l'UDAF**
- Mme Josette DANZÉ en qualité de représentante des associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et la lutte contre l'exclusion : **La Croix-rouge**
- Mme Fabienne LE BERRE en qualité de représentante des associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion : **L'Etape**
- Mme Anais LE HERON en qualité de représentante des associations de personnes handicapée : **APAEI du bocage Virois et de la Suisse Normande**
- Mme Sylvie LEPELLETIER en qualité de représentante d'associations menant des actions de prévention : **Entraidaddict**
- Mme Claudine LEBATTEUX en qualité de représentante d'associations œuvrant dans le secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion : **Le Secours catholique**
- Mme Elisabeth BRANDAO-TERRIER en qualité de représentante d'associations de personnes âgées et de retraités : **France Alzheimer**
- Mme Maryline LECOUSTEY personne qualifiée, coordinatrice de la filière gériatrique du GHT **des collines de Normandie**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260421-34b-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2026
Publication : 21/04/2026

Arrêté municipal du 16 avril 2026



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.


Article 2 : Conformément à l'article L.123-6 du Code de l'action sociale et des familles, la durée du mandat des membres nommés par le Maire, est la même que celle du mandat des administrateurs issus du conseil municipal.

Article 3 : ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Vire
- Aux Intéressés

Fait à Vire Normandie, le 17 avril 2026.

Le Maire de Vire Normandie,
Pascal MARTIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20260421-34b-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2026

Publication : 21/04/2026

Arrêté municipal du 17 avril 2026

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.